

www.cros-nouvelle-aquitaine.org



CROS

**NOUVELLE -
AQUITAINE**

Assemblée Générale Supplémentaire

3 Novembre 2018
Bordeaux

@CROSNAq
#CROSNA

Assemblée Générale Supplémentaire

PROGRAMME

9h30 : Accueil des participants

9h30/10h00 : Vérification des mandats

10h00/10h30 : Assemblée Générale supplémentaire

- Présentation du dispositif Impact Emploi association
- Rappel des tarifs actuels et proposition de nouveaux tarifs 2019
- Rappel de la convention actuelle et proposition de modification de l'Article 4

Assemblée Générale Supplémentaire

PROGRAMME

Ouverture de l'Assemblée Générale

Philippe SAÏD, président du CROS Nouvelle-Aquitaine

Alain COURPRON, secrétaire général du CROS Nouvelle-Aquitaine

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Intervention de **Jean-Marc BONNEFOND**, trésorier du CROS Nouvelle-Aquitaine

Qu'est ce qu'Impact Emploi Association ?

Impact Emploi Association (IEA) est une offre de service du réseau des URSSAF pour la gestion de l'emploi dans le secteur associatif (9 ETP max).

Les relations avec les associations employeur sont régies par une convention qui prévoit une participation financière de l'association au fonctionnement du service.

Cette offre de service se matérialise par un logiciel gratuit régulièrement actualisé par l'URSSAF.

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Les statistiques URSSAF

En moyenne par mois Impact emploi représente [EN FRANCE EN 2016]



IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Le rôle du CROS N-A dans le dispositif

Le dispositif existe en ex-Limousin depuis le 1^{er} janvier 2003, suite à la fusion, le CROS Nouvelle-Aquitaine a été désigné tiers de confiance par les Urssaf de l'Aquitaine, du Limousin et du Poitou-Charentes

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

La garantie du dispositif

Une garantie pour les dirigeants employeurs : le logiciel développé et mis en place par l'URSSAF est systématiquement mis à jour lors des changements de taux. Il permet d'établir les bulletins de paie des salariés et d'être à jour sur les obligations liées à la fonction d'employeur notamment avec l'arrivée de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) depuis le 1^{er} janvier 2017, et du prélèvement à la source prochainement.

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

L'organisation du CROS N-A

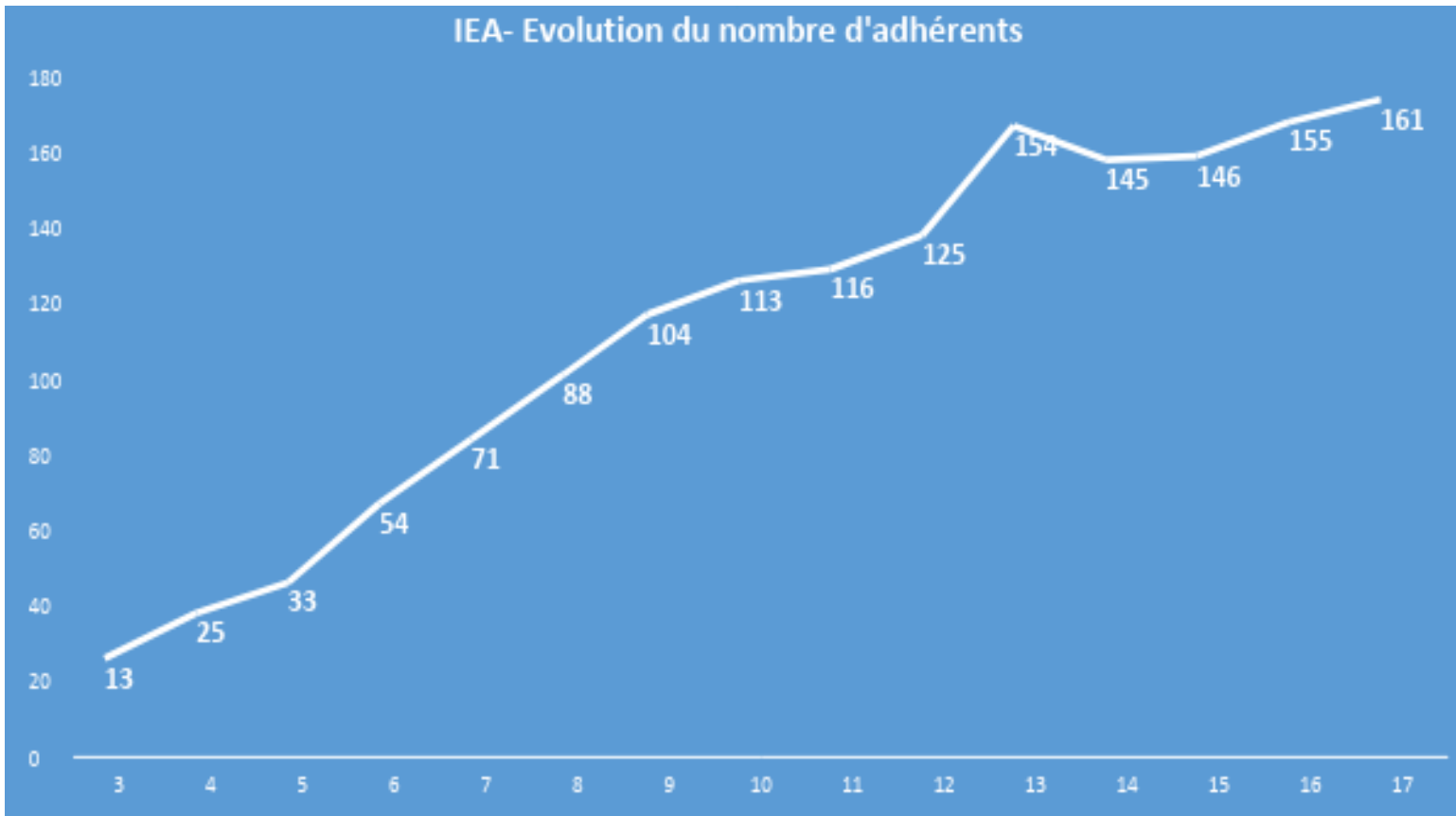
Un emploi à plein temps assure le fonctionnement du dispositif.

300 fiches de paie en moyenne sont établies et envoyées chaque mois par mail au format pdf à près de 140 associations adhérentes.

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Les chiffres 2003/2017

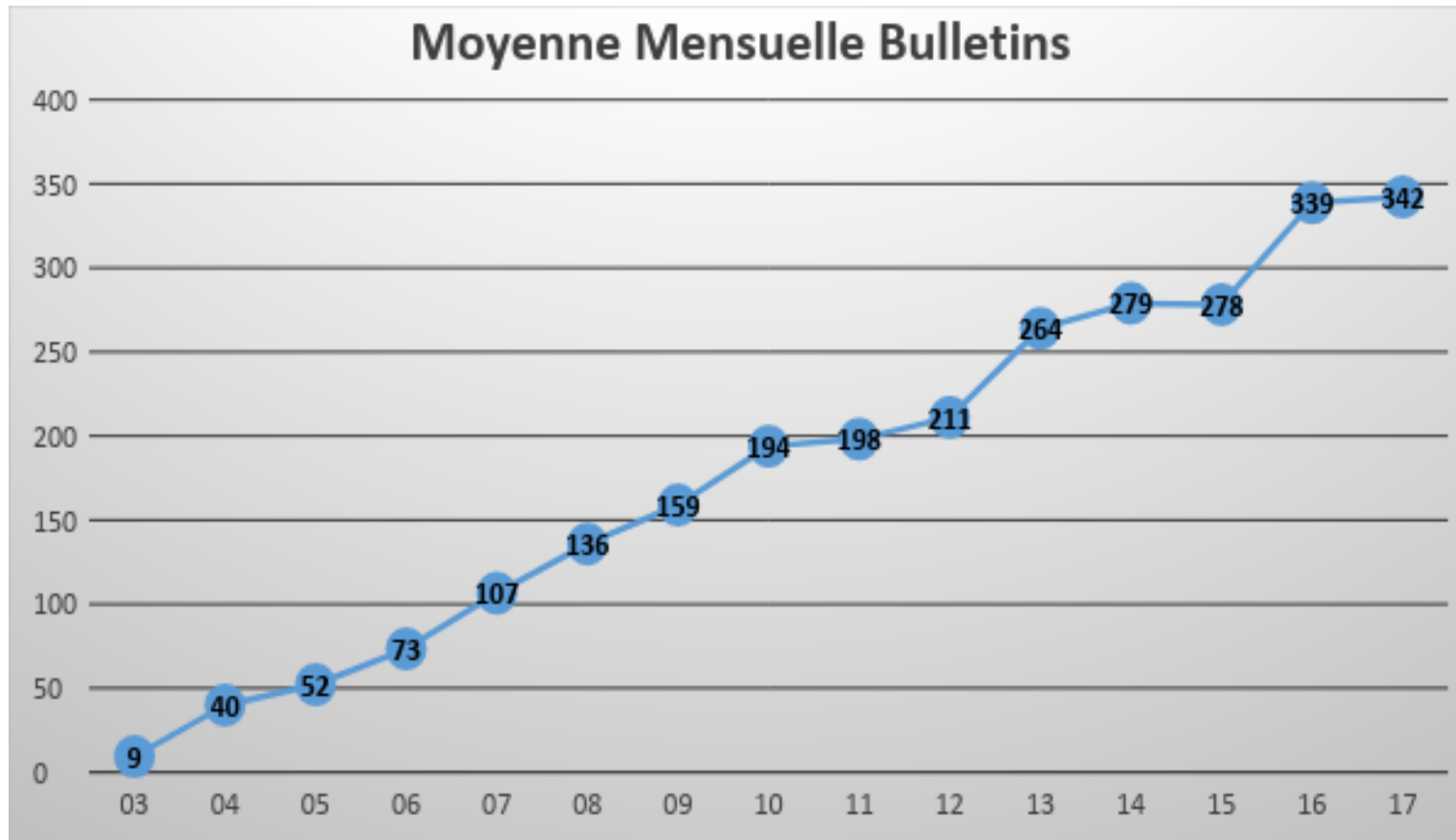


@CROSNAq #CROSNA - AG du 3 novembre 2018

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

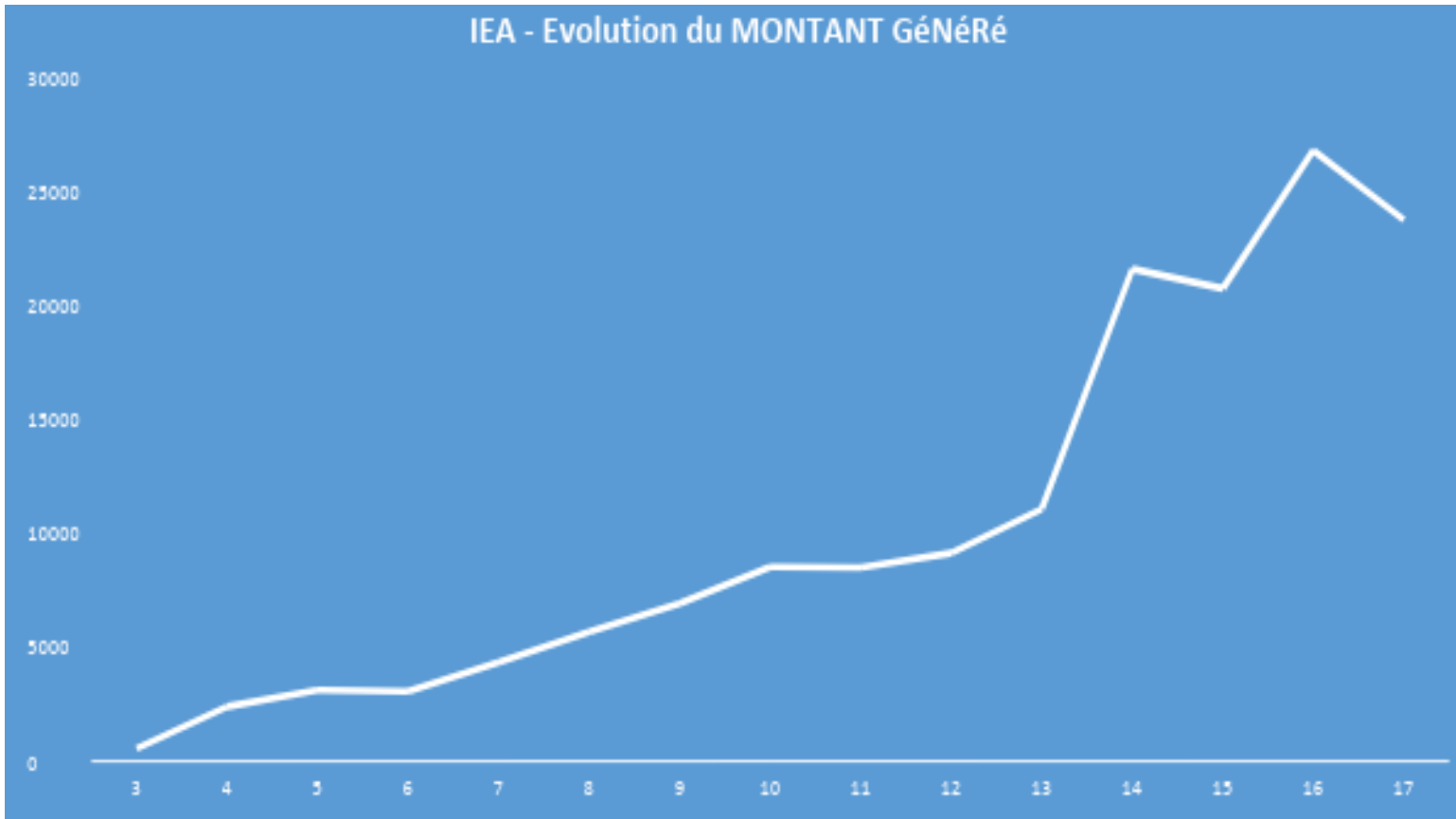
Les chiffres 2003/2017



IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Les chiffres 2003/2017



@CROSNAq #CROSNA - AG du 3 novembre 2018

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

PRESENTATION DU DISPOSITIF

Rappel des tarifs et proposition d'évolution

	Aujourd'hui	A compter du 1er janvier 2019 (si validation par l'AG CROS N-A)
Forfait Création de dossier (uniquement pour les nouvelles adhésions)	50 €	50 €
Adhésion annuelle		
Associations sportives	20 €	30 €
Associations non sportives	30 €	30 €
Bulletin de paie		
Associations sportives	5 €	10 €
Associations non sportives	7 €	10 €

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

LE DISPOSITIF

Proposition de modification de l'article 4 de la convention d'assistance

« Lors d'une nouvelle inscription, les frais de création de dossier sont fixés à cinquante euros, montant incluant la contribution annuelle au dispositif de ~~vingt euros~~ [trente euros].

Le montant éventuel de la participation de l'association employeur aux frais engagés par le tiers de confiance pour la mission "Impact Emploi Associations" est fixé à ~~cinq euros~~ [dix euros] par fiche de paie et par mois. Cette participation, facturée semestriellement, pourra être réévaluée par ~~l'Assemblée Générale~~ [le Conseil d'Administration] du CROS Nouvelle-Aquitaine. »



IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

LE DISPOSITIF

Vote n°1 : évolution des tarifs

IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

LE DISPOSITIF

Vote n°2 : modification de l'article 4 de la convention d'assistance

Merci de votre attention



CROS

**NOUVELLE -
AQUITAINE**

Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine

Maison régionale des sports - 2 avenue de l'Université - 33400 Talence

secretariat@cros-nouvelle-aquitaine.org - 05 57 22 42 00

A(N)IMER
les valeurs
du sport

www.cros-nouvelle-aquitaine.org

@CROSNAq

#CROSNA